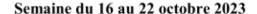
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire «ITEKA N'IJAMBO» n°392 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»





En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 22 octobre 2023, au moins 672 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
0. INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE	4
I.1. POLITIQUE	4
I.2. SECURITAIRE	5
I.3. ECONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL	8
I.4. DE LA JUSTICE	9
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	9
II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	
II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	9
II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES	10
II.2. DROIT A LA LIBERTE	11
II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISP	ARUES11
II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	11
III. CONCLUSION	

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense

de la Démocratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

ECOFO : Ecole Fondamentale

OPJ : Officier de Police Judiciaire

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

VBG : Violences Basées sur le Genre

VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, sécuritaire et économique socio-culturel ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 5 victimes de VBGs, 1 personne torturée, 1 personne enlevée et/ou portée disparue et 18 victimes d'arrestations arbitraires.

Parmi les victimes figurent 2 mineurs tués ainsi qu'un mineur arrêté arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. POLITIQUE

Déclaration du parti CNL sur son état de séquestration

En date du 16 octobre 2023, Honorable Agathon Rwasa, président du parti CNL a sorti une déclaration n°02/23 sur l'état de séquestration de son parti par Martin Niteretse, Ministre de l'Intérieur à travers ses actes d'immixtions dans les affaires internes du parti. Dans cette déclaration, il a dénoncé ces actes du Ministre visant à « malmener et à évincer les dirigeants du parti CNL au profit du groupe des dix dissidents inféodés au parti CNDD-FDD ». Pour illustrer ces faits, le président du parti CNL est revenu notamment sur la correspondance du 17 mai 2023 de suspendre toutes les décisions du Congrès ordinaire du 12 mars 2023 et du Congrès extraordinaire du 30 avril 2023. Il a clôturé par demander au Gouvernement de cesser de s'immiscer dans les affaires internes du parti en violation flagrante de la Constitution de la République du Burundi et de la loi régissant les partis politiques au Burundi.

Commémoration du 30ème anniversaire de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye

Depuis son assassinat en date du 21 octobre 1993, le Burundi commémore l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, héros de la démocratie. Cette année, la journée a été rehaussée par la présence du Président de la République Evariste Ndayishimiye et y ont participé notamment des membres des corps de défense et de sécurité, des responsables des partis politiques, des responsables des confessions religieuses sans oublier des membres des corps diplomatiques accrédités au Burundi. L'assassinat du Président Melchior Ndadaye a été suivi par des massacres à travers tout le pays où des milliers de vies humaines ont été tuées. Rappelons que le Président Melchior Ndadaye avait remporté la victoire lors des élections tenues en date du 1^{er} juin 1993 et avait été investi en date du 10 juillet 1993.

Refus de commémorer les massacres de Kibimba, commune Giheta, province Gitega

Après l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, environ 150 élèves du Lycée Kibimba, commune Giheta ont été tués brûlés vifs et un mémorial des victimes appelé « Plus jamais ça » a

été érigé à Kwibubu. Au fil des années, les familles et les proches des victimes se sont recueillis sur ce mémorial en mémoire des disparus. Cependant, depuis 2020, cette pratique a été interdite par le régime du parti CNDD-FDD. Ainsi, cette année 2023, une demande de commémoration adressée aux autorités compétentes par Association pour la lutte Contre le Génocide Cirimoso s'est heurtée à une fin de non-recevoir du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique qui a suggéré aux représentants de cette association d'aller plutôt se recueillir au Monument des Martyrs de la Démocratie à Bujumbura.

Arrestation du Président du parti CODEBU

En date du 17 octobre 2023, Kefa Nibizi, Président du Conseil pour la Démocratie et le Développement Durable au Burundi (CODEBU)¹ a été interpellé et conduit à la prison de Mpimba, après une brève audition au bureau du Procureur Général de la République. Il a été accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat suite à un message publié le 13 octobre 2023 sur le compte twitter du parti critiquant entre autres la défaillance du pouvoir actuel, source d'une misère sans précédent de la population. Celle-ci a été invitée à ne pas céder à la résignation mais de suivre l'exemple du Prince Louis Rwagasore pour redresser la situation qui ne fait que s'empirer.

Cette arrestation a eu lieu dans un contexte de rétrécissement considérable de l'espace politique à l'égard des partis politiques d'opposition. Depuis près de cinq mois, le ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique a suspendu2 toutes les activités du parti CNL dirigé par Agathon Rwasa sur tout le territoire du pays. Signalons que Kefa Nibizi a été relâché en date du 21 octobre 2023.

Abus d'autorité en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date 16 octobre 2023, vers 14 heures, à la 6ème avenue, sur la colline Bukeye, commune Nyanzalac, province Makamba, Bigirimana, policier du commissariat provincial de Makamba, chauffeur de Marie Goreth Irankunda, Administratrice de la commune Nyanza-lac a menacé de tirer sur deux jeunes hommes. Ces derniers venaient de refuser de charger son véhicule des boutures de manioc appartenant à cette autorité communale. Selon des sources sur place, le policier a pris son fusil de type kalachnikov AK47 qui se trouvait dans le véhicule et il a tiré à l'air 3 coups de feu avant que ces jeunes hommes rebroussent chemin pour exécuter l'ordre. Signalons que cette autorité communale s'est arrogé le droit d'exploiter une propriété qui servait de cimetière sur la colline Mwimbiro de cette commune malgré les contestations du Conseil communal de Nyanza-lac.

I.2. SECURITAIRE

Réunion du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD à 5 heures du matin en province Gitega

En dates du 17 au 18 octobre 2023, des habitants des collines Mukoro, Kibungo, Mugitega de la commune Bugendana et des collines Muyange, Mwimba, Gitongo, Mutaho et Masango de la commune Mutaho, province Gitega ont été mobilisés par force à participer à une réunion convoquée par Révérien Ndikuriyo, Secrétaire Général du parti CNDD-FDD. Cette réunion qui a vu la participation des administrateurs des communes de Bugendana et de Mutaho, respectivement

¹ Le parti parti Frodebu Nyakuri a changé son appellation et à partir du 15 Mai 2021, il est devenu CODEBU Iragi rya Ndadaye

² Décision du 2 juin 2023 prise par le ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique

Melchiade Nihorimbere et Médiatrice Bukuru, a été organisée sur la colline Gitongo où ont eu lieu des activités d'ouverture d'un nouveau bureau zonal. Selon des sources sur place, des membres de la milice Imbonerakure armés de gourdins, de machettes et certains en tenus ressemblant à ceux des militaires ont circulé dans des ménages et menaçaient ces habitants de se présenter à la réunion de 4 heures du matin. À partir de 3 heures du matin, des défilés de ces membres de la milice Imbonerakure en provenance de la Commune Bugendana ont commencé. Ils entonnaient des chansons du parti CNDD-FDD en disant partons, laissons dormir ceux qui dorment, ils vont se réveiller et se retrouveront seuls, «Twigire abaryama baryame bazokwikangura bisanga mukarere ». A 5 heures du matin, Révérien Ndikuriyo a invité la foule présente d'adhérer massivement au parti CNDD-FDD et à ceux qui ne veulent pas y adhérer, il leur a demandé de quitter le pays tant qu'il est encore temps. Les cérémonies ont pris fin vers 6 heures du matin. Signalons que Révérien Ndikuriyo a organisé cette réunion matinale en provenance de la province Ngozi.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 16 octobre 2023, vers 9 heures, sur la colline Burenza, commune Mubimbi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé au bord de la rivière Kabumba. Selon des sources sur place, ce corps avait été enterré par sa mère, Aline Itungabose, âgée de 23 ans, résidant sur la même colline. Selon les mêmes sources, Aline a par après pris fuite.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 18 octobre 2023, vers 9 heures, sur la colline et zone Buzirasazi, commune Murwi, province Cibitoke, deux corps sans vie ont été retrouvés par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, ces corps étaient attachés à un arbre et un de ces corps était celui de Charles Nteziyoruva, âgé de 42 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Ngara, commune et province Bubanza. Il était venu rendre visite à une parenté de cette colline Buzirasazi. Selon les mêmes sources, ces cultivateurs ont alerté des militaires d'une position proche de la même localité et ces derniers ont interdit l'accès à cet endroit à toute personne. Les victimes présentaient des blessures de couteaux partout sur le corps. L'administrateur de Murwi, a ordonné aux membres de la milice Imbonerakure d'enterrer ces deux corps tout près de la rivière Gitenge. En date du 15 octobre 2023, vers le soir, Charles Nteziyoruva avait été aperçu en train de partager de la bière locale avec des gens dans un bar sur la colline Buzirasazi.

Un enfant de la composante sociale twa tué en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2023 indique qu'en date du 13 octobre 2023, sur la colline Rango, commune Ndava, province Mwaro, Alfred Ntirampeba, âgé de 13 ans, de la composante sociale Twa, a été tué et jeté dans la rivière Kaniga entre la colline Gatsinga et Bugera de la même commune par Bertrand Ndayizeye, célibataire et Eric Maniratanga, marié, de la colline Gatsinga. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir volé des pommes de terre dans le marais de cette rivière. Selon les mêmes sources, Bertrand Ndayizeye, Eric Maniratanga ainsi que 3 compagnons de la victime à savoir Ruben, Arcade et Vianney tous de la composante sociale TWA ont été arrêtés par des membres du comité mixte de sécurité dirigés par des chefs des collines Gatsinga et Rango, respectivement Rose Nindorera et Bernard. Ils ont été remis à l'OPJ Désiré Mpawenimana du commissariat communal de Ndava.

Un homme mort foudroyé et 15 personnes blessées en communes Mabanda et Kibago, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2023 indique qu'en date du 15 octobre 2023, vers 15 heures, sur la colline Mara, commune Mabanda, province Makamba, Damas Ntirampeba, résidant la même colline est mort foudroyé lors des pluies torrentielles. Ces dernières ont détruit 14 boutiques du marché de Jimbi en commune Kibago. Selon Espérance Inarukundo, Administrateur de cette commune, lors de ces pluies, 15 personnes ont été blessées et ont été conduites au centre de santé Kiyange pour des soins médicaux.

Un homme mort électrocuté en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 17 octobre 2023, sur la colline Gatobo, commune Kiremba, province Ngozi, Daniel Minani, âgé de 65 ans, membre du parti CNL, veilleur aux champs de l'honorable Agathon Rwasa, est mort électrocuté par la ligne électrique. Selon des sources sur place, des poteaux en bois supportant cette ligne électrique étaient tombés par terre quand ce veilleur est passé dessus les câbles sans le savoir. Il a été enterré le lendemain avec l'appui d'Agathon Rwasa qui a fourni à la famille le cercueil et des frais funéraires.

Un veilleur tué en commune Gisuru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2023 indique qu'en date du 08 octobre 2023, vers 18 heures, sur la colline Ntende, commune Gisuru, province Ruyigi, Laurent Buswiswi alias Cotsi, âgé de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, veilleur sur cette colline, a été tué. Selon des sources sur place, son employeur, Alfred Nibaruta, âgé d'une quarantaine d'années, Pasteur de l'Eglise Pentecôte, ex-Recteur de l'Université privée de Nyamutobo l'a giflé avant de quitter les lieux et d'autres travailleurs l'ont battu jusqu'à la mort. Alfred l'a accusé de lui avoir volé. Ce dernier et son coauteur Firmin Nduwayo ont été arrêtés. Dans un procès de flagrance, Alfred a été condamné à une peine de servitude pénale de 10 ans et à une amende de 100 000 fbu tandis que Firmin a été condamné à une peine de servitude pénale de 6 mois et à une amende de 100 000 fbu.

Un enfant brûlé au niveau de la jambe en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2023 indique qu'en date du 12 octobre 2023, sur la colline Kavumu, commune et province Cankuzo, Don Béni Igiraneza, âgé de 8 ans, a été brûlé au niveau de la jambe par son père, Révérien Habonimana, âgé de 36 ans, marié, cultivateur. Selon des sources sur place, l'enfant avait imité son père à faire du charbon à partir du bois de chauffage afin de le vendre. Il avait aménagé un petit four où il a brûlé un bois collecté avant que le feu soit propagé jusque dans un buisson. Une mère voisine a pu maîtriser le feu. Selon les mêmes sources, au retour à la maison, en colère, Révérien a pris la jambe de l'enfant et l'a brûlée dans le petit four. L'enfant a été soigné à la maison à l'aide des médicaments traditionnels mais il n'est pas encore guéri. Le présumé auteur n'a pas été inquiété.

Un enfant brûlé en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2023 indique qu'en date du 13 octobre 2023, sur la colline Nyabihanga, commune et province Kayanza, Yves Irakoze, âgé de 13

ans, élève en 3^{ème} année à l'Ecole Fondamentale Cukiro a été brûlé au niveau des doigts par son père. Selon des sources sur place, l'enfant a été accusé de rentrer tard le soir après être passé voir sa mère hospitalisée au centre de santé. Son père a enfoncé les doigts de l'enfant dans le feu. Selon les mêmes sources, en date du 16 octobre 2023, un enseignant a constaté les brûlures de l'enfant et lui a demandé ce qui s'était passé et l'enfant a tout raconté à son enseignant qui a alors alerté la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Kayanza.

Un champ de maïs détruit en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 22 octobre 2023 indique qu'en date du 9 octobre 2023, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, un champ de maïs se trouvant dans un marais a été détruit par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ce champ détruit appartient au chef de colline Rwintare, Oscar Mbonimpa, membre du parti CNL.

Un conducteur de taxi-moto attaqué et blessé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 18 octobre 2023, vers 20 heures, sur la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un prénommé Séverin, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 30 ans, conducteur de taxi-moto, originaire de la colline Nyagoba dans la même zone a été attaqué et blessé au niveau du visage, des bras et du dos, à coups de couteaux par deux hommes non identifiés, dans un boisement situé à 200 mètres de la rivière Ndurumu. Selon des sources sur place, ces derniers ont emporté sa moto de plaque numéro I A 1506 avant de prendre le large. Ils l'ont trompé en lui disant de les emmener à Buhiga mais ils l'ont attaqué juste en arrêtant sa moto. La victime a été évacuée vers l'hôpital Buhiga pour des soins médicaux tandis que les présumés auteurs ont été arrêtés au centre communément appelé Tango en commune Shombo avec la moto. Ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

Une vache découpée en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 21 octobre 2023, dans la nuit, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, une vache de race frisonne a été coupée au niveau de sa patte arrière droite par un malfaiteur non identifié. Selon des sources sur place, son propriétaire est Jean Claude Nduwimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 53 ans, professeur au Lycée communal Gitaramuka. Celuici a constaté les faits en date du 22 octobre 2023, vers 6 heures du matin quand il allait donner de l'herbe à la vache qui était allongée dans son étable. Un vétérinaire communal a commencé à traiter cette vache.

I.3. ECONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL

Décision du Ministre de l'Intérieur liée à l'élevage des lapins

Dans une lettre du 26 septembre 2023³ ayant pour objet élevage de lapins, Martin Niteretse, Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a demandé à tous les services publics d'initier des projets d'élevage de lapins (au moins 5 lapins) sur tous les sites occupés ou exploités par l'administration publique à commencer par toutes les structures dudit ministère. Il a indiqué que c'est dans le but de vulgariser le programme du président de la République d'élevage des lapins dans tous les ménages du pays dans l'esprit de prêcher par

³ Lettre n°530/6425/CAB/2023

l'exemple. Les services de son Ministère ont eu jusqu'au 31 octobre 2023 d'avoir mis en œuvre ce projet et de s'assurer que tous les ménages ont déjà entrepris ces projets.

La Ligue Iteka a pris bonne note de cette décision mais elle reste préoccupée par la façon dont les projets seront mis en œuvre surtout que cette autorité n'a pas indiqué la disponibilité des ressources conséquentes.

Expulsion de plus de quatre cent cinquante familles en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 17 octobre 2023, Carême Bizoza, Gouverneur de la province Cibitoke a ordonné des habitants de la sous-colline Mbaza-Miduha, colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke de quitter cet endroit à partir du 17 octobre jusqu'au 1^{er} novembre 2023, soit environ quinze jours. Selon des sources sur place, plus de 450 familles vivent à cet endroit il y a environ trois ans. Selon, Carême Bizoza, toutes ces familles avaient érigé des maisons dans des terres de l'état sans autorisation administrative. Cette autorité de la province justifie que cette décision d'expulsion s'inscrit dans le cadre des mesures préventives sanitaires due à l'épidémie du choléra qui sévit dans cette localité.

I.4. DE LA JUSTICE

Deux personnes condamnées au TGI Rumonge

En date du 17 octobre 2023, le TGI Rumonge a auditionné Jérémie Ndayirukiye, pêcheur de Kagongo et Ibrahim Ndayishimiye, chauffeur de probox, résidant à Kanyenkoko, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, accusé de vente, de consommation de stupéfiants et de possession de filet maya interdit dans la pêche burundaise, Jérémie Ndayirukiye a été condamné à une peine d'une année et des filets saisis seront détruits tandis qu'Ibrahim Ndayishimiye qui avait été arrêté avec 2 bidons de gasoil, en date du 12 octobre 2023 a été accusé de vol de carburant. Celui-ci a été condamné à une année de servitude pénale et les biens saisis seront vendus aux enchères de même que la voiture si après trois mois, son propriétaire ne la récupérait pas. Le montant sera versé au compte de l'Etat.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une femme blessée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 17 octobre 2023, vers 23 heures, sur la sous-colline Nyakigati, colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Judith Bigirimana, âgée de 31 ans, a été blessée à coup de machette par son mari Clément Nibitanga, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, ce dernier a battu sa femme qui a crié et des habitants ayant entendu ces cris ont appelé la police après avoir essayé de s'introduire dans la maison mais en vain car toutes les portes étaient fermées. Accompagnés par 3 policiers, Eric et Urbain respectivement Commissaire Communal et l'OPJ sont arrivés sur les lieux au moment où Clément battait sa femme. Selon les mêmes sources, Clément a été arrêté tenant dans sa main une machette mouillée de sang tandis que cette femme a été évacuée vers le CDS Bugendana pour des soins médicaux avant d'être transférée la même nuit à l'hôpital Mutoyi du

district Mutaho à bord d'une ambulance. Evariste Hakizimana, chef de colline Bitare a indiqué que cette femme allait être tuée n'eût été l'intervention de la police.

Tentative de viol en commune Muruta, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2023 indique qu'en date du 07 octobre 2023, vers 1 heure du matin, sur la colline Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, N.N., âgée de 16 ans et N.M., âgée de 18 ans ont failli être violées par leur père Léopold Sinibagiye, âgé de 48 ans quand sa femme était alitée à l'hôpital de Kayanza. Selon des sources sur place, cette nuit-là, leur père avait obligé à ses filles de ne pas fermer la porte de leur chambre en leur disant qu'il voulait installer une lampe dans leur chambre. Léopold est entré dans la chambre quand les deux filles étaient endormies et a commencé à déshabiller la cadette. Selon les mêmes sources, l'aînée s'est levée rapidement en criant et les voisins sont intervenus. Léopold a été arrêté et conduit au cachot de la police Rwegura avant d'être transféré le matin au cachot du commissariat de Kayanza.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 19 octobre 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Gati, commune et province Kayanza, Perpétue Ntirandekura, âgée de 29 ans, cultivatrice a été battue à coups de poing et de pieds par son mari Antoine Manirakiza, agent de gardiennage au K.K Security dans la ville de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce jour-là, Antoine Manirakiza était allé à Kayanza et il avait passé la journée à prendre de la bière avant de rentrer dans la nuit. Il a forcé sa femme à avoir des relations conjugales mais celle-ci a refusé en lui reprochant d'avoir une concubine à Bujumbura et qu'il devrait d'abord faire un test du VIH/SIDA. Selon les mêmes sources, Antoine a battu sa femme et les enfants ont crié au secours. Des voisins sont intervenus et ont trouvé Antoine ayant déjà pris fuite.

Une fillette violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2023 indique qu'en date du 12 octobre 2023, sur la colline Minyango, zone Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, une prénommé C.N., âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Buhoro, a été violée par Audace Coyitungiye, âgée de 23 ans, chômeur. Selon des sources sur place, il lui avait dit qu'il allait lui donner de l'argent après et la mère de la victime les a surpris. Selon les mêmes sources, la fillette a été conduite à l'hôpital de Mukenke pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et détenu à une position de police de la commune Bwambarangwe. Le père de la victime a été aussi arrêté accusé d'avoir tenté de régler l'affaire à l'amiable.

II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Un rwandais torturé en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2023 indique qu'en date du 14 octobre 2023, sur la colline Rwibikara, commune Busoni, province Kirundo, Michel Rwakananga, de nationalité rwandaise résidant dans la commune Ruhuha a été battu et blessé au niveau du front par Déo Sikubwayo, Claver Nzirubusa, Canesius Misago, tous membres de la milice Imbonerakure de la colline Rwibikara. Selon des sources sur place, Michel Rwakananga a été accusé d'espionnage alors qu'il venait rendre visite à ses quatre enfants et sa femme de nationalité

burundaise. Celle-ci a été interdite par des membres de la milice Imbonerakure de rejoindre son époux suite à la mesure de fermeture des frontières du Burundi avec le Rwanda en 2015. Selon les mêmes sources, après l'ouverture des frontières, sa femme n'a plus droit d'aller chez son mari vivant à 8 km du Rwanda car elle n'a pas des documents de voyage. La population se lamente aussi de l'ouverture des frontières alors que personne ne peut plus franchir le Rwanda sans document de voyage qui est livré à Ngozi.

II.2. DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 17 octobre 2023, vers 11 heures, tout près du marché de Ruziba, au quartier Nyabugete, commune Muha, province Bujumbura mairie, Christophe Ndayishimiye, âgé de 41 ans, membre du parti CNL, pêcheur, résidant à Ruziba, a été enlevé par des gens en tenue civile armés de pistolets. Selon des sources sur place, Christophe se dirigeait vers le marché de Ruziba pour acheter des vivres et il a été embarqué en direction de la Marie de Bujumbura à bord d'une camionnette aux vitres teintées sans numéro d'immatriculation. Sa famille l'a cherché dans tous les cachots de la Mairie de Bujumbura mais en vain.

II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Dix-sept commissionnaires arrêtés en commune Gashikanwa, province Ngozi

En date du 18 octobre 2023, au marché de bétail de Vyegwa, commune Gashikanwa, province Ngozi, 17 commissionnaires ont été arrêtés par des policiers et des agents du SNR. Ils ont été conduits au cachot de la police à Gashikanwa et ont été auditionnés par Mamert Manirambona, OPJ de Gashikanwa. Théophile Nibizi, administrateur de cette commune, a indiqué que leurs dossiers judiciaires allaient être confectionnés afin de les sanctionner.

Un enfant arrêté en commune Mbuye, province Muramvya

En date du 18 octobre 2023, vers 14 heures, sur la colline Janga, commune Mbuye, province Muramvya, Kenny Uwineza, âgé de 15 ans, élève en 9ème année a été arrêté par Christian Nahayo et Joachim Ndayisenga, tous membres de la milice Imbonerakure alors qu'il venait de l'école, au Lycée communal de Gasura. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot de police à Mbuye et il a été accusé d'avoir volé deux lapins, la veille. Selon sa famille, l'enfant ne les a pas volés mais il a été simplement victime d'une mésentente entre son père, membre du parti CNL et ces Imbonerakure qui voulaient le faire adhérer par force à leur parti mais en vain.

III. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.